



TITRE PRO PLOMBIER CHAUFFAGISTE Niveau 3

Retrouvez-nous sur
btpcfa-grandest.fr

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP
Code RNCP : 41909
(Plus d'info : www.francecompetences.fr)

CERTIFICATEUR

Ministère du Travail du Plein Emploi et de
l'Insertion

ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

02 mars 2031

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place.
Pour cela, contacter le référent handicap du lieu
de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

■ Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31
décembre de l'année de la formation.

*Sans condition d'âge pour les personnes reconnues
travailleur handicapé, ayant un projet de création
ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme,
inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.*

■ En contrat de professionnalisation :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

■ Autres dispositifs de la Formation

Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Débutant accepté.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de
la visite médicale d'embauche.

Le plombier chauffagiste réalise des installations sanitaires, de
renouvellement d'air et de chauffage dans des bâtiments résidentiels.

1. Activités visées

Il intervient dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation, occupés ou non, sur des tronçons de canalisations de sanitaire et de chauffage. Il installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie, et des systèmes de renouvellement d'air. Il pose et raccorde des émetteurs de chaleur de type radiateur ou plancher chauffant, et installe des générateurs de chaleur fonctionnant avec toutes les énergies. Il réceptionne les matériels et matériaux et, en l'absence d'une liste de matériels et de consommables, il établit, à l'aide du plan et des documents techniques, le quantitatif pour réaliser l'installation demandée ou intervenir selon les besoins, puis il transmet sa liste à son responsable de chantier pour approvisionnement.

Pour une intervention en chauffage ou sanitaire, il identifie les tronçons à changer ou à modifier, avant de se conformer aux plans ou aux consignes de son responsable de chantier. Il implante les appareils sanitaires ou les émetteurs, les équipe et les fixe en veillant à obtenir un aspect visuel conforme aux règles professionnelles, ou aux consignes de l'entreprise. Il équipe, pose et raccorde hydrauliquement et électriquement les équipements de production d'eau chaude sanitaire et les générateurs en fonction de l'énergie, ainsi que les organes périphériques nécessaires au fonctionnement. Il pose et raccorde les extracteurs et échangeurs de renouvellement d'air, aérauliquement et électriquement, ainsi que les réseaux de gaines et bouche d'aspiration et de soufflage. Il trace et pose les fixations des canalisations selon leurs matériaux, et effectue les traversées de parois, qu'il rebouche en fonction du matériau. Il fixe, façonne et assemble des canalisations, en cuivre, matériaux de synthèse et acier noir fileté, ou des gaines pour les installations de renouvellement d'air. [...]

2. Compétences attestées

Réaliser une installation sanitaire de bâtiments résidentiels :

- Intervenir sur un tronçon d'installation sanitaire. Installer un appareil sanitaire
- Installer un équipement de production d'eau chaude sanitaire
- Installer un équipement de renouvellement d'air

Réaliser une installation de chauffage de bâtiments résidentiels :

- Intervenir sur un tronçon d'installation de chauffage
- Installer un émetteur de chaleur
- Installer un équipement de production de chauffage



INFORMATIONS

CONDITIONS D'ENTRÉE**DANS LA FORMATION**

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

CAMPUS DE FORMATION

BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse (54-55)
IUMP Troyes (10)

**DURÉE DE LA FORMATION**

De 6 à 12 mois.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION**▀ Par la voie de l'apprentissage :**

Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

▀ Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :

Nous contacter.

PLUS D'INFO :

www.btpcfa-grandest.fr

**POUR FACILITER
VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :**

www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 03/03/2026

3. Méthodes pédagogiques



Rythme alterné
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

4. Outils et moyens techniques



Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Mise en situation professionnelle : 11 h 30 min

La mise en situation professionnelle comporte 2 phases.

Phase 1, durée 01 h 30 min : Étude de cas. En salle, à partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une étude en vue de la réalisation d'un chantier de plomberie et chauffage de locaux d'habitation.

Phase 2, durée 10 h 00 min : Installation d'équipements de chauffage et de sanitaire. En atelier, à partir d'un dossier technique le candidat réalise une partie de réseau de chauffage, de sanitaire.

Les essais d'étanchéité associés à ces parties d'ouvrage ne concernent que les réseaux en eau.

Entretien technique : 00 h 20 min

À partir des productions issues de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, le jury mène un entretien technique avec le candidat divisé en 2 parties. Le jury dispose d'un guide d'entretien

Partie 1 : durée 00 h 10 min devant la production de la phase 2 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2 : durée 00 h 10 min sur les équipements de renouvellement d'air ou solaire thermique individuel.

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiple

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 13 h 10 min